



Herbicide Refine SG

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie C.3.10 (Ajout de mélanges en cuve)

N° de la demande : 2010-3020

Catégorie : Demande de catégorie C, sous-catégorie 3.10 (ajout de mélanges en cuve)

Produit : Herbicide Refine SG

Numéro d'homologation : 28285

Matières actives (m.a.) : Thifensulfuron-méthyle (MMM) et tribénuron-méthyle (MEX)

N° de document de l'ARLA PDF en français : 1997388

Contexte

L'herbicide Refine SG est homologué depuis le 30 mars 2006. Ce produit est homologué comme traitement de postlevée sur le blé (blé de printemps, blé dur ou blé d'automne), l'orge de printemps, l'avoine et les herbes aux fins de production de plantes fourragères et de semences. Ce produit permet le contrôle ou la suppression de plusieurs espèces de dicotylédones annuelles ou vivaces. Pour des précisions concernant les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les mises en garde, les restrictions et le port d'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

La présente demande a pour objet l'ajout d'un mélange en cuve sur l'étiquette : herbicide Refine SG + herbicide Simplicity (n° d'homologation 28887).

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise, celles-ci n'ayant pas été modifiées. Aucune évaluation sanitaire ou environnementale n'est requise, puisque le profil d'emploi, y compris les cultures hôtes, les doses et les délais d'application des produits composant le mélange, n'a pas été modifié.

Évaluation de la valeur

La justification qui a été fournie pour appuyer l'ajout du mélange en cuve repose sur la similarité de l'herbicide Refine SG avec l'herbicide Refine Extra 75 DF. Un mélange en cuve avec l'herbicide Refine Extra est indiqué sur l'étiquette de l'herbicide Simplicity. Cette justification a été jugée acceptable.

Conclusions

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la demande en question et elle a jugé que les renseignements étaient suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide Refine SG afin d'y inclure le mélange en cuve de l'herbicide Refine SG avec l'herbicide Simplicity.

Références

A. LISTE D'ÉTUDES ET DE DONNÉES SOUMISES PAR LE TITULAIRE

Numéro de document de l'ARLA : 1928086

Référence : 2010, Rationale to support Simplicity tank mix, DACO:
10.1,10.2.1,10.2.2,10.2.3,10.2.3.1,10.2.3.3(B),10.3.2(A)

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2011

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.